

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 29 MARS 2018

Présents : Franck GIRARD-CARRABIN, Catherine SCHULD, Marie MOISAN, André-Jacques THORRAND, Jacques ADENOT, Vanessa CARRIER-LAVOREL, Fabrice CASSAR, Nicole MARTY, Josiane TOURNIER

Pouvoirs : André GUILLOT à Catherine SCHULD, Jean-Claude RAGACHE à Franck GIRARD, Corinne MICHEL à Vanessa CARRIER-LAVOREL

Absents : Emmanuelle SOUBEYRAN, Jérémy JALLAT

Secrétaire de séance : Catherine SCHULD

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 5 février 2018. Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE :

MARCHES PUBLICS

Délibération n° 2018-12 : Autorisation de signature du marché de travaux relatif à l'extension de la cuisine de la cantine scolaire pour livraison en liaison froide dans la maison de la randonnée

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte a lancé une consultation pour la passation d'un marché de travaux concernant l'extension de la cuisine de la cantine scolaire pour livraison en liaison froide dans la maison de la randonnée.

Une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée le 7 février 2018.

Les travaux sont répartis en 9 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Charpente / Zinguerie / Couverture
- Lot 3 : Menuiseries extérieures
- Lot 4 : Cloisons / Doublage / Faux-plafonds / Menuiseries intérieures
- Lot 5 : Peintures
- Lot 6 : Sols souples
- Lot 7 : Carrelage / Faïence
- Lot 8 : Electricité/ Courants faibles
- Lot 9 : Plomberie / Sanitaires/VMC

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2313/opération 115 du budget principal.

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

- ☞ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché de travaux concernant l'extension de la cuisine de la cantine scolaire pour livraison en liaison froide dans la maison de la randonnée, tels que définis ci-dessus, ainsi que les ordres de service correspondant et les travaux supplémentaires dont les montants sont inférieurs à 10 % du total du lot, le cas échéant.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 2018-13 : Approbation du plan de financement prévisionnel pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) - annule et remplace la délibération n° 2017-43

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'œuvrer en faveur de l'éco-mobilité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), auquel la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte a transféré la compétence du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), envisage de réaliser des travaux pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques selon un plan de financement prévisionnel qui doit être approuvé par la commune.

Monsieur le Maire précise que cette borne de recharge pour véhicules électriques a déjà été installée sur la place du village.

Monsieur le Maire expose alors que conformément à l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, le plan de financement prévisionnel, comprenant la borne et les travaux de branchement, s'élève à un montant de 14.510,66 € HT, et sera réparti comme suit entre le SEDI, la communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV) et la commune :

- montant de la participation du SEDI = 12.334,06 €
- montant de la participation de la CCMV = 900,00 €
- montant de la participation de la commune = 1.276,60 €

Monsieur le Maire précise enfin que la contribution financière est calculée sur la base du montant HT de la dépense ; le SEDI prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA.

La contribution financière sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65548 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ D'approuver le plan de financement prévisionnel pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) ;
- ↳ D'approuver le versement d'un fonds de concours au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) au titre de la réalisation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant prévisionnel total de 1.276,60 € HT.

FINANCES LOCALES :

DECISIONS BUDGETAIRES

Délibération n° 2018-14 : Budget communal : approbation du compte administratif 2017

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Franck GIRARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 121.938,40 € | 0,00 € | 120.438,97 € | 316.681,08 € | 242.377,37 € | 316.681,08 € |
| Opérations de l'exercice | 448.312,66 € | 339.677,18 € | 1.149.179,92 € | 1.286.791,43 € | 1.597.492,58 € | 1.626.468,61 € |
| TOTAUX | 570.251,06 € | 339.677,18 € | 1.269.618,89 € | 1.603.472,51 € | 1.839.869,95 € | 1.943.149,69 € |
| Résultats de clôture | 230.573,88 € | 0,00 € | 0,00 € | 333.853,62 € | 0,00 € | 103.279,74 € |
| Restes à réaliser | 113.981,05 € | 222.382,53 € | 0,00 € | 0,00 € | 113.981,05 € | 222.382,53 € |
| TOTAUX CUMULES | 684.232,11 € | 562.059,71 € | 1.269.618,89 € | 1.603.472,51 € | 1.953.851,00 € | 2.165.532,22 € |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS | 122.172,40 € | 0,00 € | 0,00 € | 333.853,62 € | 0,00 € | 211.681,22 € |

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

- ↳ D'approuver le compte administratif 2017 du budget communal.

Délibération n° 2018-15 : Budget communal - approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ☞ D'approuver le compte de gestion 2017 du budget communal.

Délibération n° 2018-16 : Budget communal - affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RÉSULTAT DE CLOTURE 2016 | MONTANT AFFECTÉ À LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | RESTES À RÉALISER 2017 | SOLDE DES RESTES À RÉALISER | CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT |
|----------------|--------------------------|--|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|---|
| INVESTISSEMENT | -121.938,40 | | -108.635,48 | RAR Dépenses | 107.401,48 | -123.172,40 |
| | | | | 113.981,05 | | |
| | | | | Recettes | | |
| | | | | 221.382,53 | | |
| FONCTIONNEMENT | 316.681,08 | 120.438,97 | 137.611,51 | | | 333.853,62 |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

| | | |
|---|-------------------|---------------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2017 | 333.853,62 € |
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | 123.172,40 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | | 120.438,97 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 90.242,25 € |
| Total affecté au c/1068 : | | 243.611,37 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2017 | 230.573,88 € |
| Déficit à reporter (ligne 001) | | 230.573,88 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ☞ D'affecter la somme de 90.242,25 € en recettes de fonctionnement - compte R/002 ⇔ excédent de fonctionnement reporté ;
- ☞ D'affecter la somme de 123.172,40 € en dépenses d'investissement - ligne D/001 ⇔ déficit d'investissement reporté ;
- ☞ D'affecter la somme de 230.573,88 € en recettes d'investissement - compte 1068
- ☞ D'adopter l'état des restes à réaliser 2017, soit les dépenses d'investissement du budget communal pour un montant de 113.981,05 € ;
- ☞ D'adopter l'état des restes à réaliser 2017, soit les recettes d'investissement du budget communal pour un montant de 221.382,53 €.

Délibération n° 2018-17 : Vote des taux d'imposition – année 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aucune augmentation des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) n'est prévue pour l'année 2018.

Cependant, Monsieur le Maire explique que les bases prévisionnelles 2018 ont légèrement évolué entraînant ainsi une modification du produit attendu en recettes fiscales.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que comme la communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV) a opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la cotisation foncière des entreprises (CFE) est directement perçue par la CCMV et la reverse ensuite aux communes ; et c'est également cette dernière qui fixe elle-même le taux d'imposition de la CFE.

La recette attendue au titre des impôts locaux est la suivante :

| | Taux 2017 | Base 2017 | Base prévisionnelle 2018 | Taux 2018 | Produit attendu |
|--------------------------|-----------|-----------|--------------------------|-----------|-----------------|
| Taxe d'habitation | 22,45 | 1.819.647 | 1.853.000 | 22,45 | 415.999 |
| Taxe foncière (bâti) | 21,52 | 1.279.816 | 1.309.000 | 21,52 | 281.697 |
| Taxe foncière (non bâti) | 45,87 | 24.257 | 24.400 | 45,87 | 11.192 |
| TOTAL PRODUIT | | | | | 708.888 |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ De reconduire les taux des trois taxes locales pour l'année 2018 conformément au tableau ci-dessus.

Délibération n° 2018-18 : Répartition des subventions aux associations – année 2018

Madame Marie MOISAN, Adjointe déléguée aux Générations et Solidarité, fait part au Conseil municipal, comme chaque année, de la nécessité de voter la répartition des subventions aux associations.

Le débat s'engage et la répartition proposée peut se récapituler comme suit :

| Associations | 2017 attribué | 2018 demandé | 2018 proposé |
|--------------------------------------|---------------|--------------|--------------------|
| Activités enfants | | | |
| Coopérative scolaire | 1.950,00 € | 1.950,00 € | 1.950,00 € |
| Sorties scolaires ski et natation | 3.864,00 € | 3.780,00 € | 3.780,00 € |
| La Tirelire | 1.080,00 € | 1.200,00 € | 1.100,00 € |
| Club sportif | 5.670,00 € | 5.670,00 € | 5.000,00 € |
| Dire et Lire | 500,00 € | 550,00 € | 550,00 € |
| Activités adultes | | | |
| Fest'niz | 1.200,00 € | 1.800,00 € | 1.800,00 € |
| Club du Bruyant | 360,00 € | 500,00 € | 400,00 € |
| Gymnastique volontaire | 750,00 € | 1.600,00 € | 800,00 € |
| Voca'niz | 500,00 € | 1.500,00 € | 1.200,00 € |
| Associations professionnelles | | | |
| Syndicat agricole | 1.050,00 € | 3.000,00 € | 1.050,00 € |
| Associations extérieures | | | |
| Groupement des Sylviculteurs | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| Divers | | | |
| FNACA | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| Croix de Guerre | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| Communes médaillées | 150,00 € | 150,00 € | 150,00 € |
| Vercors TV | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| Actions sociales/CCAS | | | |
| Actions sociales/CCAS | 820,00 € | 800,00 € | 800,00 € |
| Part non affectée | | | 6.000,00 € |
| TOTAL compte 6574 | | | 24.980,00 € |

| Autres participations | | | |
|------------------------------|----------|----------|----------|
| Compte 657361 | | | |
| Réseau buissonnier | 720,00 € | 720,00 € | 720,00 € |

| | | | | |
|--|-----------------------|------------|------------|-------------------|
| | Fournitures scolaires | 5.520,00 € | 5.400,00 € | 5.400,00 € |
| | Budget direction | 350,00 € | 350,00 € | 350,00 € |
| TOTAL Autres participations compte 657361 | | | | 6.470,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ D'adopter la répartition des subventions aux associations d'intérêt local telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
- ↳ De budgétiser la somme de 24.980,00 € au compte 6574 ;
- ↳ De budgétiser la somme de 6.470,00 € au compte 657361.

Délibération n° 2018-19 : Budget communal - vote du budget primitif 2018

Madame Catherine SCHULD, Adjointe déléguée aux Finances, présente le projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 1.221.592,25 | 1.221.592,25 | 1.265.500,93 | 1.265.500,93 |

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine SCHULD et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ D'approuver le budget primitif du budget principal commune 2018 tel que présenté.

Délibération n° 2018-20 : Budget annexe eau et assainissement - approbation du compte administratif 2017

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Franck Girard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 0,00 € | 103.143,81 € | 0,00 € | 12.176,68 € | 0,00 € | 115.320,49 € |
| Opérations de l'exercice | 96.695,68 € | 46.387,18 € | 163.352,75 € | 163.887,21 € | 260.048,43 € | 210.274,39 € |
| TOTAUX | 96.695,68 € | 149.530,99 € | 163.352,75 € | 176.063,89 € | 260.048,43 € | 325.594,88 € |
| Résultats de clôture | 0,00 € | 52.835,31 € | 0,00 € | 12.711,14 € | 0,00 € | 65.546,45 € |
| Restes à réaliser | 81.757,46 € | 25.465,90 € | 0,00 € | 0,00 € | 81.757,46 € | 25.465,90 € |
| TOTAUX CUMULES | 178.453,14 € | 174.996,89 € | 163.352,75 € | 176.063,89 € | 341.805,89 € | 351.060,78 € |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS | 3.456,25 € | 0,00 € | 0,00 € | 12.711,14 € | 0,00 € | 9.254,89 € |

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

- ↳ D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Délibération n° 2018-21 : Budget annexe eau et assainissement - approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ D'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Délibération n° 2018-22 : Budget annexe eau et assainissement - affectation du résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2017

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RÉSULTAT DE CLOTURE 2016 | MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 | RESTES A RÉALISER 2017 | SOLDE DES RESTES A RÉALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT |
|----------------|--------------------------|--|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|---|
| INVESTISSEMENT | 103.143,81 | | -50.308,50 | RAR Dépenses | -56.291,56 | -3.456,25 |
| | | | | 81.757,46 | | |
| | | | | Recettes | | |
| | | | | 25.465,90 | | |
| FONCTIONNEMENT | 12.176,68 | 0,00 | 534,46 | | | 12.711,14 |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

| | | |
|---|-------------------|--------------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2017 | 12.711,14 € |
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | 3.456,25 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | | 0,00 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | 9.254,89 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | | 0,00 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU | 31/12/2017 | 3.456,25 € |
| Déficit à reporter (ligne 001) | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ D'affecter la somme de 52.835,31 € en recettes d'investissement - ligne R/001 ⇔ excédent d'investissement reporté ;
- ↳ D'affecter la somme de 9.254,89 € en recettes de fonctionnement - compte R/002 ⇔ excédent de fonctionnement reporté ;
- ↳ D'affecter la somme de 3.456,25 € en recettes d'investissement - compte 1068
- ↳ D'adopter l'état des restes à réaliser 2017, soit les dépenses d'investissement du budget communal pour un montant de 81.757,46 € ;
- ↳ D'adopter l'état des restes à réaliser 2017, soit les recettes d'investissement du budget communal pour un montant de 25.465,90 €.

Délibération n° 2018-23 : Budget eau et assainissement - vote du budget primitif 2018

Madame Catherine SCHULD, Adjointe déléguée aux Finances, présente le projet de budget primitif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | SECTION D'EXPLOITATION | |
|--------------------------|------------|------------------------|------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 136.701,50 | 136.701,50 | 173.654,89 | 173.654,89 |

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine SCHULD et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- ☞ D'approuver le budget primitif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2018 tel que présenté.

Délibération n° 2018-24 : Versement d'une aide financière de 100,00 € par le CCAS (centre communal d'action sociale)

Madame Nicole MARTY, Présidente de la commission « action sociale », expose au Conseil municipal que le Conseil départemental de l'Isère, territoire du Vercors, a fait une demande d'aide financière auprès du CCAS (centre communal d'action sociale) afin de diminuer la dette d'une personne ayant vécu sur la commune ; or, si cette personne n'habite plus dans la commune aujourd'hui, la dette a bien été contractée quand elle habitait sur la commune.

Madame Nicole MARTY, Présidente de la commission « action sociale », propose alors au Conseil municipal de verser la somme de 100,00 € afin de diminuer la dette de cette personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- ☞ De verser directement la somme de 100,00 € à la personne concernée ;
- ☞ De mandater cette somme au chapitre 67/charges exceptionnelles - compte 6748 ;

Séance levée à 22 h 30

| | | | | | |
|----------------------------|----|--|-------------------------------|----|--|
| GIRARD Franck | P | | MOISAN Marie | P | |
| ADENOT Jacques | P | | RAGACHE Jean-Claude | PV | |
| CARRIER-LAVOREL Vanessa | P | | SCHULD Catherine | P | |
| CASSAR Fabrice | P | | SOUBEYRAN Emmanuelle | A | |
| GUILLOT André | PV | | THORRAND André- Jacques | P | |
| JALLAT Jérémy | A | | TOURNIER Josiane | P | |
| MARTY Nicole | P | | | | |
| MICHEL Corinne | PV | | | | |